

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

Nom de la compétition : **Coupe de Méditerranée Corsaires et Micros** – Grade : **5A**

Dates complètes : **du 16/06/18 au 17/06/18**

Lieu : La Nautique : **Etang de Bages -Sigean**

Autorité Organisatrice : **Société Nautique Narbonne**

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle, peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV2017-2020)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE (DP)

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

- 3.1.1 Aux corsaires (DL et JOG) conforme à leur règlement de série.
Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception Classe Micro norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière ou de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 tous les bateaux de la (des) classe(s) Corsaire, Micro et/ou aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable) et d'une longueur minimum de 5.50.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse figurant sur la fiche d'inscription au plus tard le 13 juin 2018.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	20 € par bateau

5. PROGRAMME

Vendredi 15 juin : Accueil

Possibilité de grutages et mises à l'eau de 14h à 18h.

Samedi 16 juin : Accueil : confirmation des inscriptions de 9h à 12h.

A partir de 14h : parcours bananes et côtiers jusqu'à 18h.

Apéritif Club à 19h à l'école de voile

Repas Club à 20h à l'école de voile.

Dimanche 17 juin : A partir de 9h : parcours bananes et côtiers jusqu'à 14h.

A 17h : lecture du classement, remise des prix, apéritif Club.

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date 16/06/18 de 8h à 12h

5.2 Jauge et contrôles :

Jour et date 16/06/18 de 8h à 12h

5.3 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
16/06/18	14h	Toutes
17/06/18	09h	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun début de procédure de départ ne pourra commencer après 14h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale dans la salle polyvalente de l'école de voile.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : parcours construits ou côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est l'étang de Bages -Sigean.

8. SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant la plus mauvaise.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Possibilité d'accueil le 23/06/17 de 14h à 18h.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU (DP)

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à discrétion de l'Autorité Organisatrice.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Le secrétariat de la SNN :

12 rue des Nauticards, La Nautique 11100 Narbonne

Tel : 04-68-32-26-06

Mail : sn.narbonne@wanadoo.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr



Coupe de Méditerranée des Corsaires et Micros Société Nautique de Narbonne

Fiche d'inscription à retourner à :

Société Nautique de Narbonne

12 rue des Nauticards
LA NAUTIQUE
11100 NARBONNE
Tél.: 04-68-32-26-06
e-mail: sn.narbonne@wanadoo.fr

NOM : ----- Prénom : ----- Date Naissance : -----

Adresse : -----

Club : ----- N° Licence : -----

Barreur du bateau (série) :----- Nom du bateau : ----- N° Voile : -----

Classe :----- Groupe :----- Certificat de conformité :----- Carte Pub :----- Carte Adhérent
MCF :-----

Noms, prénoms des équipiers	Dates de naissance :	N° licences :
-----	-----/-----/-----	-----
-----	-----/-----/-----	-----
-----	-----/-----/-----	-----

Je soussigné.....m'engage à participer à cette régata sous ma seule responsabilité.

Frais d'inscription: 20 € pour le bateau.

Date et heure d'arrivée probable à La Nautique : ----- Signature :

Date de départ envisagée : -----

Repas Club du 16 juin (facultatif – inscription avant le 13 juin) :

Nombre de convives : x 15 € =

Hébergement : (facultatif – inscription avant le 13 juin) :

Nuit du 15/06 : Nombre de lits :.....x 12 € =.....Nombre de petits déjeuners :.....x 4 € =.....

Nuit du 16/06 : Nombre de lits :.....x 12 € =.....Nombre de petits déjeuners :.....x 4 € =

- Ci joint chèque de 20 euros (inscription)
- Ci joint chèque deeuros (repas + hébergement).

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné domicilié à , en qualité de père, mère,
tuteur (1), autorise à participer à la Coupe de Méditerranée organisée par
la Société Nautique de Narbonne, du 16 au 17 juin 2018.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la SNN à prendre toutes les mesures
nécessaires en cas d'urgence et d'hospitalisation.

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence : / / / /

Fait à

Signature du représentant légal :

le ... / ... /

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné domicilié à , en qualité de père, mère,
tuteur (1), autorise à participer à la Coupe de Méditerranée organisée par
la Société Nautique de Narbonne, du 16 au 17 juin 2018.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la SNN à prendre toutes les mesures
nécessaires en cas d'urgence et d'hospitalisation.

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence : / / / /

Fait à

Signature du représentant légal :

le ... / ... /

(1) rayer la mention inutile

Société Nautique de Narbonne

12 rue des Nauticards

La Nautique 11100 NARBONNE

Tel : 04.68.32.26.06 - E.mail : sn.narbonne@wanadoo.fr

ETAPE DU TOUR DE FRANCE MICROS
16/06/18- 17/06/18

